



Conseil d'administration

Samedi 17 avril 2021

9h-12h30 en visioconférence

Sous la présidence de Michaël BOUTINES,

Sont présents : ARCAS Fabrice, ASTRE Christelle, BENNET David, BESNIER Sylvie, BOUYSSONNIE Yannick, BROUSSES Thierry, BOUDIAF Mohamed, CASTELLI Florence, CLOT Jean Pierre, CROS Philippe, DAGADA Serge, DIEZ Fabienne, DUBEDOUT Jean Philippe, ESCAFRE BELLEGARDE Céline, ESCOURROU Alain, MERCADIER Nadine, MOUNIER Jean Pierre, RABOT Pascal, SCHLEGEL Corinne (arrivée 09h20), SOLASSOL Damien, SOULES Myriam, UHMANN Sylvie.

Excusés : BOULHIMSSE Jamila, BUNEL Laurent, GARNIER Adrien, MYARO Nodjialem, TERZULLI Thomas, HUC Michel, TUXAGUES Christian, GLEIZES CERVERA Sophie, Philippe CROS.

Invités présents : DECLERCQ Thomas, BOULESTEIX Sandrine, PRIVAT Pauline, LASSALLE Maxence, CARRIEU Michel, Commissaire aux Comptes, MAZIERES Sandrine, Expert-comptable.

Invité excusé : TEYSSIER Patrick

ORDRE DU JOUR

- 1- PV CA 15 mars 2021
- 2- Bilan, compte de résultat 2020 et affectation du résultat
- 3- Impacts des nouvelles mesures de confinement
- 4- ANS : lancement campagne 2021
- 5- Pacte de développement : 2^{ème} partie (reportée)
- 6- Rebondir Ensemble : actions
- 7- Divers

Ouverture de la séance à 9h

1. PV CA du 15 mars 2021

Modification : « JP. MOUNIER, Président du comité du Gard est en attente d'un calage de date pour lancer la première visioconférence avec les présidents de clubs ». En réalité la date était fixée au 21/04 18h30. Le PV sera modifié en conséquence.

Le PV est adopté à l'unanimité. (Absente lors du vote, Corinne Schlegel rejoint la séance à 09h20).

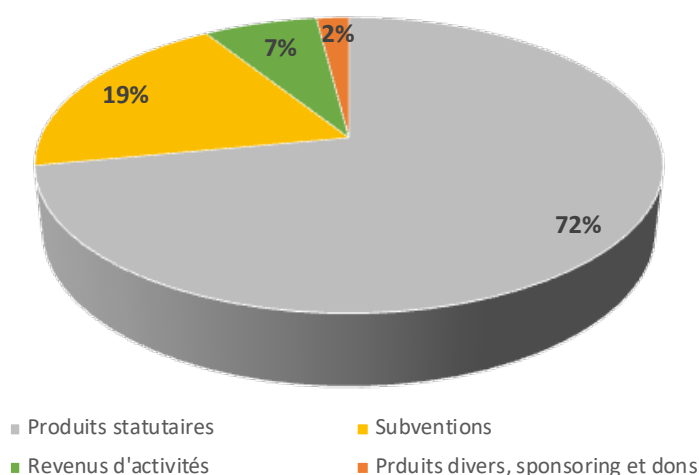
2. Bilan et compte de résultat 2020

Présentation par Céline ESCAFFRE-BELLEGARDE, trésorière générale

Compte de résultat 2020 – Produits

- **Licences** (-152 K€) : impacte de la moitié de la baisse des licences de 20/21 sur 19/20
- **Affiliations** : baisse de la part fédérale (-12 K€)
- **Mutations** (-28 K€)
- **Engagements** avant remises stables
- Stabilité des **subventions**
- **Formations** : titre 4 modulaire et continu à distance, pas de missions d'accompagnement et stages arbitres (+25K€)
- **Performance** : -10 K€
- **Sponsoring et dons** : -30 K€
- **Provisions nettes** : -28 K€

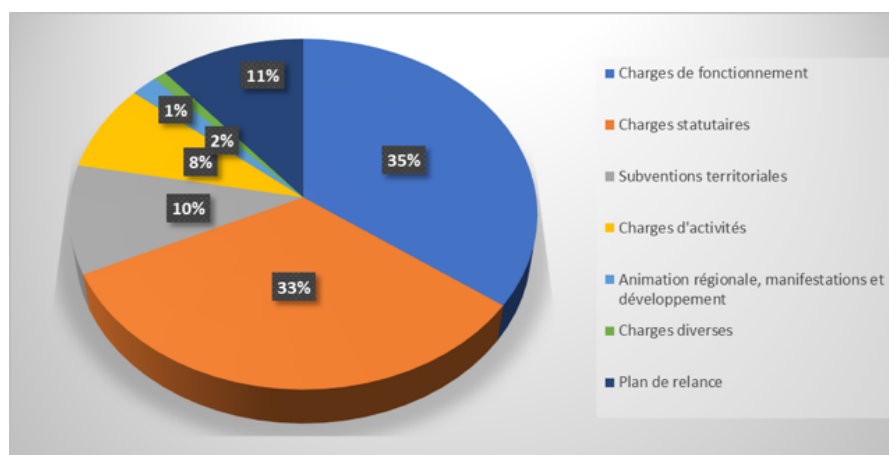
(K€)	REEL 2019	BUDGET 2020	REEL 2020
PRODUITS			
PRODUITS STATUTAIRES	1 784	1 798	1 548
SUBVENTIONS	408	367	411
FORMATIONS	78	80	103
PERFORMANCE	41	36	30
FORM* SALARIES	13	10	10
SPONSORING MECENAT DONS	41	45	10
AUTRES PRODUITS	116	14	41
	2 481	2 349	2 153



Compte de résultat 2020 – Charges

- **Charges statutaires** (-116 K€) en lien avec la baisse des produits statutaires
- Mise en place de **l'activité partielle** du personnel salarié (-42 K€)
- **Plan de relance** = 11% des charges pour 227 K€ :
 - Remise d'1/3 des engagement 19/20 (29 K€)
 - Abandon de la part Ligue des affiliations (15 K€)
 - Remise de 153 K€ sur le coût des licences 20/21 soit 34% part Ligue
 - Équipements sanitaires et frais de déplacements formation (30 K€)

(K€)	REEL 2019	BUDGET 2020	REEL 2020
CHARGES			
CHARGES STATUTAIRES	815	855	699
ANIMATION REGIONALE	95	65	22
SUBVENTIONS TERRITORIALES	247	243	216
FORMATIONS	84	56	47
PERFORMANCE	152	130	129
DEVELOPPEMENT	68	18	11
FORM* SALARIES	14	17	9
FONCTIONNEMENT	966	828	734
AUTRES CHARGES	9	138	239
	2 448	2 349	2 105
RESULTAT	33	0	48



Excédent 2020 : 48 068,56 € (32 788,88 € en 2019)

Affectation du résultat

Suite à des décisions d'assemblées générales antérieures, deux fonds de réserves avaient été constitués :

- 100 000 € portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- 74 000 € au titre du fonds de relance de l'activité des clubs.

Au titre de l'exercice 2020 :

- 18 818,81 € de charges de dotations aux amortissements, relatifs au nouveau siège social, seront imputés sur le premier fonds de réserve.
- L'intégralité de l'affectation de résultat disponible viendra renforcer le fonds de relance de l'activité des clubs, pour anticiper des actions à venir.

Proposition :

Réserve dédiée sur projet immobilier	- 18 818,81 €
Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs	+ 66 000,00 €
Report à nouveau	+ 887,37 €
Soit une affectation du résultat 2020 de	+ 48 068,56 €

A l'issue de cette affectation de résultat, la réserve dédiée au fonds de relance des clubs s'élèvera à 140.000€. L'utilisation de cette réserve sera proposée dans le cadre du budget 2021.

Bilan simplifié

(milliers d'€)	2020	2019	Variation	Commentaires
IMMOBILISATIONS NETTES	586	620	-35	
CREANCES NETTES	1 094	1 243	-149	dont créances nettes clubs Fin 2020: 580 K€ (Fin 2018: 613 K€)
TRESORERIE NETTE	1 066	1 162	-97	
ACTIFS	2 745	3 026	-281	
PROVISIONS ET FONDS DEDES	371	369	2	Dont fonds dédiés sur Plan emploi Fin 220: 298 K€ (+10 K€)
EMPRUNTS	67	297	-230	Le seul emprunt résiduel est le prêt FFHB sur l'acquisition du siège social (67 K€)
AUTRES DETTES	1 421	1 509	-87	
PROVISIONS ET DETTES	1 859	2 175	-316	
FONDS ASSOCIATIFS	886	851	35	dont excédent de l'exercice +48 K€ dont subvention passée en profit: -13 K€
PASSIFS	2 745	3 026	-281	

ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 585 535 €.

Durant l'exercice, il a été investi pour 22 872 € dont :

- 5 037 € en logiciels
- 11 505 € en matériels informatique et mobilier
- 6 330 € en aménagements divers

Les disponibilités au 31/12/2020 sont d'un montant de 1 065 513 €, en diminution de 97 041€ sur fin 2019.

Les subventions allouées pour 2020 mais non encore encaissées s'élèvent à 163 900 €.

Échanges suite à la présentation :

Un complément information sur le plan de relance est apporté par Jean Pierre Clot pour expliquer la mobilisation financière globale de 350.000 €.

Sandrine Mazières, expert-comptable, précise que le montant cumulé des aides de l'État en lien avec la crise sanitaire a été de 108.000 €.

La saison administrative débute au 01 Mai 2021 (au lieu du 01 juin), le débat est lancé sur la possibilité de mesure de soutien sur les licences sur la part Ligue pour les licences prises sur cette fin de saison. A ajouter à la réflexion du projet de budget.

Céline Escaffre-Bellegarde confirme l'obtention d'un PGE (Prêt Garanti par l'État) à hauteur de 480.000€. Cette somme est soutien fort en matière de trésorerie pour la gestion de la future saison sportive et correspond à un montant maximum.

Gratuité sur les engagements ? A ce jour, la disponibilité de 140.000 € au regard du projet d'affectation du résultat, 86.000 euros sont déjà affecté. Il reste 54.000 à affecter.

Rappel sur la saison en cours : la part licences va faire l'objet d'un avoir de l'ordre d'un tiers comme cela avait été validé lors du conseil d'administration de décembre dernier. Cette mise en route fera changer certainement les situations comptables des clubs vis-à-vis de la ligue.

M. Carrieu, CAC, indique que son contrôle débute et qu'il présentera son retour lors du prochain conseil d'administration et son rapport à l'assemblée générale.

Vote sur l'arrêté des comptes : Adopté à l'unanimité

Vote sur la proposition de l'affectation du résultat : Adopté à l'unanimité

Les créances clubs s'élèvent globalement à 649 295 €, pour 702.482 € fin 2019. Elles sont toutefois partiellement compensées par 69 752€ de clubs créditeurs, et 153 171€ d'avoirs à émettre sur les licences (valeurs inscrites au poste « autres dettes » au passif).

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 69 147 € (contre 89 828 € fin 2019).

PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 885 641 € contre 850 973 € fin 2019.

Ces fonds associatifs intègrent 89 830 € de réserve dédiée sur l'investissement du siège social et 74 000 € de réserve dédiée au fonds de relance de l'activité des clubs.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit, à fin 2020, à 297 636 €, après une dotation 2020 de 9 430 €.

Les provisions, à hauteur de 73 305 € portent sur les indemnités de fin de carrière.

233 640€ de prêts ont été remboursés durant l'exercice, notamment après encaissement de la subvention du Conseil Régional en financement partiel du nouveau siège social.

Il est par ailleurs précisé que la négociation d'un PGE est en cours.

3. Impacts des nouvelles mesures de confinement

Fonctionnement général

Mise en œuvre du travail à distance systématique 4/5 jours et élargissement de l'activité partielle aux professionnels en charge des pôles espoirs.

Actualités CSE : Point sur les mesures du confinement V3 ; Suite des travaux télétravail ; retours sur les entretiens.

PPF masculin

- Annulation des Inter-Pôles à Nîmes et Inter-Ligue à St Dié des Vosges
- Annulation du Stage 2006 à Rivesaltes
- Annulation des Inter-Comités Régionaux 2007

Nouvelles dates prévisibles pour le recrutement Pôle masculin

- Toulouse : 55 candidats (34 nés en 2007 + 21 nés en 2006) - Dim 9 mai + 2è date éventuelle
- Montpellier : 50 candidats (18 nés en 2007 + 32 nés en 2006) - Mer. 5 mai + Merc.12 mai si besoin
- Nîmes : 64 candidats 22 nés en 2007 + 42 nés en 2006) - Sam. 8 mai + Merc. 19 mai (si utile)

Total : 74 nés en 2007 et 95 nés en 2006 = 169 candidats (- 31% par rapport à 2020)

PPF Féminin

- Annulation des IP et IL, compétitions prévues à Tourfeneuille
- Annulation du stage régional

Pour le concours pôle : à ce jour hypothèse une journée à Nîmes le 12 mai et une à Toulouse le 19 mai.

Intervention de Sandrine Boulesteix : malgré l'année compliquée et les compétitions annulées, les pôles ont pu continuer à fonctionner dans l'adversité et en s'adaptant pour le mieux.

Comme aucune possibilité de compétitions et aucune visibilité ou suivi sur les 2007, cela va rendre compliqué la détection des pôles. Problème plus marquant sur le secteur féminin.

A ce jour les finalités Interdépartementales sont maintenues au 31 Mai 2021 pour les 2008 à évaluer en fonction du contexte sanitaire.

M. Boutines profite de ce débat pour informer le conseil d'administration concernant les orientations futures de la Direction Technique Nationale concernant les postes de CTS de Jacky Brun et Patrick Teyssier. Le premier devait partir à la retraite ; le second devrait quitter la région pour rejoindre un poste national autour du Beach. A ce jour, le poste occupé par Jacky Brun serait remplacé. Celui de Patrick Teyssier, non. A souligner qu'à la date du conseil d'administration, le Président n'avait pas été informé par Patrick Teyssier de son départ. Nous reviendrons sur ce sujet après échange entre la ligue et la DTN.

4. ANS : lancement campagne 2021

Concernant la campagne ANS – Projets Sportif Fédéraux (PSF)

Cette politique publique est déléguée en matière de gestion et de propositions de subvention. L'Agence Nationale du Sport (ANS) reste maître d'œuvre sur la gestion des crédits, du contrôle.

Concernant la campagne ANS – Projets Sportifs Territoriaux (PST)

Cette politique publique est gérée directement par l'agence par l'intermédiaire des directions régionales et départementales rattachées au ministère de l'éducation nationale (Délégation Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports – DRAJES et Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports – SDJES).

ANS-PSF gestion FFHB

- Continuité du Projet Sportif Fédéral
- Nouvelle orientation : Plan France Relance sur l'aide aux clubs en difficulté et les projets de d'attractivité de la licence handball
- Arrêt de l'orientation « Digitalisation »

Période d'enregistrement des projets 8 avril – 21 mai

L'enveloppe financière 2021 est de 301 887 € dont :

- 46 172 € au titre du Plan de Relance
- 33 100€ ANS Accession (Pôle Espoirs)

Clé de répartition :

50% à destination des clubs	150 944 €
Ligue et Comités sur les projets PSF	117 844 €
Ligue sur les Pôles Espoirs	33 100 €

Il faut noter les deux contraintes comptables : 46 172 € minimum doivent être fléchés sur le volet 1et 22% de la somme totale vers la pratique féminine.

Enveloppe financière 2020 : 230 270 €	Enveloppe financière 2021 : 301 887 €
Clubs : 114 101.5 € + 7 304 € My Coach	Clubs : + 29 538.5 €
Ligue et Comités 108 814.5 €	Ligue et Comités : + 9 029.5 €

ANS-PST gestion DRAJES et SDJES (ex DRJSCS et DDCSPP)

- Professionnalisation : Emploi et Apprentissage
- Fonds territorial de solidarité : clubs non-employeurs

Période d'enregistrement des projets 12 avril – 10 mai

Création et soutien à l'emploi sportif

- Prise en compte du territoire « carencé »
- Aide 12 000 € / an sur 3 ans
- Aide ponctuelle annuelle sortie de dispositif (maximum 10 000 €)
- Aide embauche jeune de moins de 25 ans : 10 000 €/an sur 2 ans
- Apprentissage (+26 ans) réservée au + 26 ans et plafonnée à 6000 € par contrat

Fonds Territorial de Solidarité :

- Les aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté : problème de trésorerie (par exemple) ...
- Les aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences

Échanges :

Si le dossier est sur la même thématique, 3 actions particulières sont possibles pour les clubs (c'est un maximum). Une confirmation doit être faite afin d'éviter toute ambiguïté si les trois thématiques sont différentes. A priori, cela est possible.

Aide sur la prise de licences : l'aide est fléchée vers les nouveaux licenciés pour les clubs et vers le renouvellement pour les dossiers Ligue et comités.

Achat produits sanitaires à destination de l'ensemble des licenciés est également possible pour les clubs dans le cadre du PST.

5. Pacte de développement : 2^{ième} partie part départementale (reportée)

6. Rebondir Ensemble : actions

Beach

Mohamed Boudiaf et Nadine Mercadier précisent que les CTF sont formés sur 8 comités. La dynamique est fortement impulsée : des journées de printemps du Beach autour de séances de découvertes seront prolongées jusqu'en juin (suite confinement avril). De nombreux tournois prévus avec les arbitres formés présents (une soixantaine formée) et présence de technicien sur chaque journée.

Questionnement sur la sollicitation financière par rapport à ces nombreuses journées : le travail budgétaire permettra d'y répondre afin d'apporter le soutien de la ligue.

La présence des équipes de France jeunes à Balaruc a été reportée, de nouvelles dates seront déterminées.

200 kits distribués aux clubs dans le cadre du plan de relance de la FFHB ; d'autres kits sont à venir à destination des comités.

Nouvelles pratiques

Formations en distanciel et de retour sur le terrain dès que possible pour terminer la saison.

Accompagnement clubs

Nombreuses sollicitations sur la digitalisation.

7. Divers

Compétitions U17 et U18 Championnat de France

Intervention Fabrice Arcas : suite à quelques sollicitations des présidents de Comité induit par un article de presse d'un club annonçant son maintien de moins de 17 en championnat de France alors que la CTOC est en cours de travail comme cela avait présenté et validé lors du précédent conseil d'administration. Clarification est faite sur les championnats moins 17 et moins de 18 et les clubs retenus au niveau National et la méthode en cours de critérisation.

Intervention de Sandrine Boulesteix sur les formations du Titre V qui rempliront les conditions CMCD.

Questionnement sur les équivalences des diplômes état et diplômes fédéraux. Réponse : elles sont toujours en cours d'élaboration.

Cette règle particulière doit faire l'objet de « latitude » pour la CMCD fédérale. Les dirigeants le feront remonter auprès de la FFHB qui n'a pas desserré ce calendrier de mise en œuvre alors que cela l'a été fait sur d'autres niveaux de jeu au regard de la crise sanitaire.

TQO bilan

Jean Pierre Mounier souligne l'investissement de tout premier plan des bénévoles de même que celui des salariés et des élus du CA en lien avec le protocole sanitaire et le huit clos. L'expérience TQO sur le plan communication a été plus qu'enrichissante.

Confirmation de la date d'AG au 19 juin et du format

Le présentiel semble difficile à envisager aux vues des circonstances sanitaires actuelles

Prochain Conseil d'Administration : 29 mai à 9h30 en visioconférence

Rappel CEC

Michaël BOUTINES



Président

Thierry BROUSSES



Secrétaire Général

Annexe 1 – Présentation des comptes et du bilan

La crise sanitaire a fortement impacté l'ensemble des activités de la Ligue Occitanie, entre Mars et Décembre 2020.

Le budget présenté lors de l'Assemblée Générale de Juin 2020 n'anticipait pas les mesures sanitaires de fin d'année, l'arrêt des compétitions et de la plupart des activités, et leurs conséquences, tant sur produits que les charges d'exploitation de la Ligue.

L'ensemble des dispositions budgétées au titre du plan de relance des activités Handball dans notre Région ont été honorées et sont précisées dans le rapport qui suit.

Exploitation

PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice se sont élevés à 2.153 K€, pour un budget de 2.349 K€ (-196 K€, -8.3%) et une réalisation 2019 de 2.481 K€ (-328 K€, -13.2%).

L'ensemble des produits ont été enregistrés en valeur brute, soit avant remises consenties au titre du plan de relance sur les licences, engagements et affiliations, qui ont été constatées en charges exceptionnelles.

Le poste licences, qui n'est impacté que de la moitié de la baisse des licences de 2020/21 sur 2019/20, est en repli significatif de -152 K€ par rapport à 2019 (-11%).

Les affiliations (37 K€) sont impactées par la baisse de la part fédérale (-12 K€).

Les mutations (111 K€) ont diminué de -28K€, comparées à 2019 (-20%).

Les engagements avant remises sont quasi-conformes à 2019 et au budget (86 K€).

Les subventions sont globalement stables par rapport à 2019 (411 K€).

L'activité de formation en vue de l'obtention du titre 4 modulaire et continu a pu être réalisée à distance. Les produits de formation s'élèvent globalement à 103 K€ (pour 78 K€ sur 2019 et 80 K€ budgétés).

Les produits liés à la performance ont régressé de 41 à 30 K€ (-10 K€).

Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'assurer les missions d'accompagnement et de stages d'arbitres.

Le sponsoring et les dons ont connu une forte diminution (10 K€ pour 41 K€ en 2019 et 45 K€ budgétés), compte tenu des conditions particulières d'activité de l'exercice.

Enfin, le rythme d'encaissement régulier des créances de clubs a permis de réduire les provisions nettes de -28 K€.

Les produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) représentent 72% des produits, les subventions 19%, les revenus d'activités (formation, performance) 7%, les produits divers, sponsoring et dons 2%.

CHARGES

Les charges analytiques 2020 se sont élevées à 2.105 K€, pour un budget de 2.349 K€ (-10.4%), et une réalisation 2019 de 2.448 K€ (-14.0%).

Les charges statutaires (versements FFHB) diminuent de 116 K€ (-14%), en lien avec la baisse des produits statutaires.

L'ensemble des postes de charges a été impacté par le ralentissement des activités et la limitation des compétitions et des déplacements.

La mise en activité partielle du personnel salarié, dès que cela a été possible sans impacter les missions maintenues, a permis une économie significative (- 42K€), en complément de réduction de charges sociales importantes (-54 K€) intégralement répercutée sur le plan de relance.

Les charges de fonctionnement représentent 35% des charges, les charges statutaires (versements FFHB) 33%, les subventions territoriales 10%, les charges d'activités (formation, performance) 8%, les charges d'animation régionale, de manifestations et de développement 2%, les charges diverses 1%.

Les charges liées au plan de relance ont représenté 11% des charges globales. A hauteur de 227 K€, elles ont porté sur :

- La remise d'un tiers des engagements de la saison 2019/20 (29 K€)
- L'abandon de l'intégralité de la part Ligue des affiliations 2020/21 (15 K€)
- Une remise de 153 K€ sur le coût des licences 2020/21, représentant 34% de la part Ligue de la saison (hors fonds Emploi)
- Le financement d'équipements sanitaires et de frais annexes liés à la formation (30 K€).

L'exercice 2020 se solde par un excédent de +48.068.56€ (pour un excédent de +32.788,88 € en 2019).

Rapport de gestion - BILAN 2019

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 585 535 €.

Durant l'exercice, il a été investi pour 22 872 € dont :

- 5 037 € en logiciels
- 11 505 € en matériels informatique et mobilier
- 6 330 € en aménagements divers

Les disponibilités au 31/12/2020 sont d'un montant de 1 065 513 €, en diminution de 97 041€ sur fin 2019.

Les subventions allouées pour 2020 mais non encore encaissées s'élèvent à 163 900 €.

Les créances clubs s'élèvent globalement à 649 295 €, pour 702.482 € fin 2019. Elles sont toutefois partiellement compensées par 69 752€ de clubs créditeurs, et 153 171€ d'avoirs à émettre sur les licences (valeurs inscrites au poste « autres dettes » au passif).

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 69 147 € (contre 89 828 € fin 2019).

BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 885 641 € contre 850 973 € fin 2019.

Ces fonds associatifs intègrent 89 830 € de réserve dédiée sur l'investissement du siège social et 74 000 € de réserve dédiée au fonds de relance de l'activité des clubs.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit, à fin 2020, à 297 636 €, après une dotation 2020 de 9 430 €.

Les provisions, à hauteur de 73 305 € portent sur les indemnités de fin de carrière.

233 640€ de prêts ont été remboursés durant l'exercice, notamment après encaissement de la subvention du Conseil Régional en financement partiel du nouveau siège social.

Il est par ailleurs précisé que la négociation d'un PGE est en cours.

Affectation du résultat

Observations préalables, suite à des décisions d'assemblées générales antérieures, deux fonds de réserves avaient été constitués :

- L'un, à hauteur de 100 000,00 €, portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- L'autre, d'un montant de 74 000,00 € au titre du fonds de relance de l'activité des clubs.

Au titre de l'exercice 2020 :

- 18 818,81 € de charges de dotations aux amortissements, relatifs au nouveau siège social, seront imputés sur le premier fonds de réserve.
- L'intégralité de l'affectation de résultat disponible viendra renforcer le fonds de relance de l'activité des clubs, pour anticiper des actions à venir.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat suivante :

- | | |
|---|---------------|
| • Réserve dédiée sur projet immobilier | – 18 818,81 € |
| • Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs | + 66 000,00 € |
| • Report à nouveau | + 887,37 € |
| Soit une affectation du résultat 2020 de | + 48 068,56 € |

A l'issue de cette affectation de résultat, la réserve dédiée au fonds de relance des clubs s'élèvera à 140.000€. L'utilisation de cette réserve sera proposée dans le cadre du budget 2021.

Annexe 2 – Agence Nationale du Sport

Deux dispositifs à destination des clubs, comités et ligue :

- Projet Sportif Fédéral (PSF)
- Projet Sportif Territorial (PST)

PSF : depuis 2019 et la création de l'Agence Nationale du Sport, l'ex-CNDS (aide au développement du sport) a été transféré en gestion et animation territoriale aux Fédérations qui s'engageaient à développer le sport autrement en prenant en compte des orientations particulières de l'État ; répondre plus précisément vers des politiques publiques d'accès, d'égalité et de nouvelles offres hors compétition et haut niveau.

Note d'orientation

- Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique NOUVEAUTÉ
- Développement des handballs de demain
- Formation des dirigeant.es et encadrant.es du HB
- Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté
- Féminisation

2020

Enveloppe financière pour le Handball en Occitanie 230 270 €

Clé de répartition

Clubs : 114 101.5 € + 7 304 € My Coach	(52.75%)
Ligue et Comités : 108 814.5 €	(47.25%)

Nombre de clubs : 62

Nombre de comités : 9

2021

Enveloppe financière pour le Handball en Occitanie 301 887 € soit une augmentation de 71617 €

Dont 46 172 € au titre du Plan de Relance et 33 100€ ANS Accession (Pôle Espoirs)

Clé de répartition : (50% - 50%)

Clubs = 150 944 €

Ligue et comités 117 844 € + 33 100 € Pôle Ligue = 150 944 €

Contrainte comptable : 46 172 € à flécher sur le volet 1 et 22% sur la pratique féminine

PST : les directions départementales et régionales ont conservé en gestion les politiques publiques liés à la professionnalisation (emploi-apprentissage), la déclinaison de certaines politiques publiques comme le « j'apprends à nager » et l'instruction des dossiers d'équipements portés par les collectivités locales. A noter pour les années 2020, 2021 et 2022 d'un fonds de solidarité à hauteur de 15 M d€ qui doit accompagner toutes les structures du sport français et en particulier les clubs en fragilité suite à la crise sanitaire.

Au titre du PST, il reviendra au COPIL d'accompagner les demandes de subventions de projets de création d'emplois, de soutien particulier à l'apprentissage pour les + de 26 ans (reste à charge plus élevé) et le fonds de solidarité. Si les instructions de ces dossiers sont réalisées par les services de l'État, il est à noter que la Ligue devra réaliser une note de priorité sur les postes de création d'emplois, d'où l'intérêt d'une coordination en amont des instances territoriales.

Nouveautés :

- Création de postes : subvention de 12 000 € / an pendant 3 ans
- Aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 25 ans : subvention de 10 000 €/an pendant 2 ans
- Aides ponctuelles sur des emplois en fin de dispositifs
- Aide particulière pour des apprentis de plus de 26 ans dont le reste à charge est supérieur à 300 €/mois
- Fonds de solidarité : réservé aux clubs non-employeurs en priorité

Comité de pilotage ANS Occitanie

Composition :

- Le président de la ligue et la Vice-Présidente déléguée
- Présidente et Présidents de Comités
- 3 représentants de clubs
- Dirigeant en charge de la mission « Politiques Publiques »
- Dirigeant en charge de la mission « Beach Handball »
- Le CTS coordonnateur de l'ETR
- Le CTS responsable pédagogique de l'ITFE
- Le Chargé d'ingénierie de formation
- Le Manager territorial
- Le Chargé de développement, référent ANS
- La Coordinatrice territoriale GE

Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif au plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
- Il instruit, via l'application OSIRIS, les projets qui lui sont proposés par les clubs et les comités et affecte les crédits aux projets retenus
- Il collecte et évalue les bilans d'actions de la saison N-1 des projets des clubs et des comités et transmet au COPIL fédéral, un fichier Excel de synthèse de l'ensemble des actions financées.

Comité technique ANS Ligue

- Le président de la ligue et la Vice-Présidente déléguée
- Dirigeant en charge de la mission « Politiques Publiques »
- Dirigeant en charge de la mission « Beach Handball »
- CTS coordonnateur de l'ETR
- CTS responsable pédagogique de l'ITFE
- Chargé d'ingénierie de formation
- Manager territorial
- Chargé de développement, référent ANS
- Coordinatrice territoriale GE